

Création d'emploi

● (2030)

Grâce à l'aide financière du gouvernement fédéral, des laboratoires de microélectronique ont été installés dans six universités canadiennes. En outre, nous faisons en sorte que les diverses régions de notre pays profitent des retombées financières du contrat d'achat de l'avion de combat CF-18. Le gouvernement fédéral a ainsi versé 3.1 millions de dollars pour aider à implanter à Winnipeg une usine de laminage de l'aluminium. En outre, la signature de notre protocole avec la société Bayley Engineering relativement à ses futures activités au Canada devrait susciter la création de centaines d'emplois permanents.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre ne s'en tient pas à la motion de défiance du Nouveau parti démocratique. J'aimerais bien qu'il dise un mot des mises à pied aux usines de la société Massey-Ferguson et dans l'industrie de l'automobile.

M. l'Orateur adjoint: C'est le ministre qui a la parole. Le député n'était pas justifié d'invoquer le Règlement.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, il n'y aurait à l'heure actuelle ni société Massey-Ferguson, ni aucun travail pour les employés qu'elle aurait mis à pied sans les efforts que nous, ministériels, avons déployés pour assurer la restructuration et la survie de cette société. Je m'en tiens certes aux termes de la motion. Je réponds aux accusations injustifiées de ceux qui prétendent que notre politique ne contribue pas à créer des emplois à long terme.

Suite à l'une de nos principales promesses électorales en matière de politique industrielle, telle qu'elle a été énoncée dans le document de développement économique, nous nous sommes engagés à promouvoir la recherche et le développement. Ce document établissait qu'indépendamment des dépenses fiscales, le gouvernement consacrera environ un milliard et demi de dollars à la recherche et au développement cette année. Le document annonçait également l'établissement d'un nouveau programme de débouchés industriels visant à accroître le volume et l'efficacité de l'aide qu'apporte le gouvernement aux initiatives d'innovation et de développement industriels. Cette politique permet au gouvernement de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour encourager les entrepreneurs canadiens qui se lancent dans des activités innovatrices présentant un coefficient de risque élevé; ces mesures viennent s'ajouter à la vaste gamme de programmes existants d'allègements fiscaux et de financement gouvernemental conçus pour venir en aide à ce secteur très productif et extrêmement important de l'activité économique au Canada.

Un autre élément fondamental de notre politique industrielle, que nous avons promis d'instituer durant la dernière campagne électorale fédérale, consiste à encourager les entreprises indépendantes appartenant à des capitaux canadiens. Nous avons déjà pris plusieurs mesures importantes à cet égard pour encourager les petites et moyennes entreprises qui appartiennent en grande partie à des capitaux canadiens.

L'an dernier, mon collègue, le ministre d'État (Tourisme et Petites entreprises) a parrainé des amendements à la loi sur les prêts aux petites entreprises et à la loi régissant la Banque fédérale de développement en vue d'élargir considérablement la portée des programmes fédéraux relevant de ces mesures conçues pour aider les petites entreprises. Par suite de l'exten-

sion du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise, on évalue à environ 2 milliards les prêts qui auront été consentis aux petites entreprises aux termes de ce programme d'ici à la fin de cette année. Récemment, j'ai eu le plaisir d'annoncer la création de la première d'une série de sociétés dans le cadre du programme fédéral de réassurance du crédit. En vertu de ce programme, le gouvernement pourra consentir aux petites et moyennes entreprises des prêts à long terme jusqu'à concurrence de 1 milliard de dollars.

Le budget de la semaine dernière et le document sur la stratégie de développement économique ont donné de l'ampleur à ces initiatives déjà très importantes que le gouvernement a lancées depuis son accession au pouvoir en vue d'encourager les petites et moyennes entreprises indépendantes. Dans le budget, le gouvernement s'est rendu aux instances des petits industriels en relevant sensiblement le plafond limitant l'admissibilité des petites entreprises à un taux d'imposition spécial et en les dispensant de la surtaxe commerciale.

Le budget élargit également la portée du programme de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise afin d'y inclure les entreprises non constituées en société. A ces mesures fiscales viennent s'ajouter les engagements pris dans le document sur le développement industriel et qui visent, comme je le disais tout à l'heure, à favoriser les investissements de capitaux de risque dans les petites et moyennes entreprises canadiennes, ainsi qu'à accentuer le rôle de la Banque fédérale de développement qui devra aider davantage les petites entreprises au Canada.

M. Deans: Combien y a-t-il de chômeurs?

M. Gray: Enfin, nous nous engageons à accroître la mainmise canadienne sur l'économie tout en accroissant les avantages que les Canadiens tirent des investissements étrangers déjà en place. A ce sujet, on a beaucoup parlé au cours des six derniers jours d'une prétendue reculade du gouvernement. Je tiens à dire que cette accusation est sans fondement, comme tant d'autres préférées par nos vis-à-vis depuis une semaine. Tout d'abord, il n'y a qu'un an que le gouvernement a mis en place les mécanismes qui permettront aux Canadiens de posséder d'ici à dix ans 50 p. 100 de l'industrie pétrolière et gazière. En ce court laps de temps, la canadianisation du pétrole et du gaz, secteur qui représente environ 5 p. 100 de tout le produit national brut du Canada, s'est effectuée à un tel rythme qu'en 12 mois, le pourcentage des recettes provenant du pétrole et du gaz et qui vont à des entreprises canadiennes est passé de 28 à 34 p. 100.

Dans le document relatif au développement économique publié en même temps que le budget, le gouvernement a cautionné l'activité de l'Agence d'examen de l'investissement étranger ainsi que le principe qui la sous-tend, suivant lequel l'investissement étranger doit apporter des avantages appréciables au Canada. Tout en affirmant que deux initiatives nouvelles de portée relativement limitée concernant la politique d'investissements étrangers ne seront pas prises pour l'instant, le document annonce l'intention du gouvernement de mettre en place un nouveau processus de dialogue avec les grandes sociétés à contrôle étranger et canadien exerçant leur activité au Canada. Le but fixé à cette action par le document est le suivant: